



**CONSEIL COMMUNAL
DE
CORCELLES-LE-JORAT**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 18 mars 2024, à la Salle de la Châtelaine**

Présidence : M. Christian Ramuz
Membres présents : 35
Membres excusés : 7
Membres absents : 2
Secrétaire : Mme Florence Lauber Berge

M. le Président ouvre la séance à 20h, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour ayant été modifié, il se déroule comme suit :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 27 novembre 2023
2. Lecture du courrier
3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil Communal et de la Municipalité
4. Préavis municipal N° 01/2024 : demande de crédit de CHF 420'000.00 pour la mise en conformité du réservoir de la Moille aux Blanc
5. Préavis municipal N° 02/2024 : demande de crédit de CHF 105'200.00 pour le remplacement d'un tracteur communal
6. Mise à jour des commissions et communications du Bureau du Conseil
7. Communications de la Municipalité
8. Communications des délégués aux associations intercommunales
9. Divers et propositions individuelles

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 27 novembre 2023

M. Gilbert RAMUZ indique qu'en page 2, point 4 du PV, il faut corriger SIEJ par ASIJ, concernant l'intervention de M. Christophe BALISSAT. Le PV est approuvé, à main levée, à l'unanimité – 1 abstention.

2. Lecture du courrier

M. le Président a reçu la démission de Mme Marion BOBAND (avec effet immédiat) ainsi que celle de la Conseillère municipale, Mme Aline BASILIDES RAMUZ, au 10 février 2024. Deux personnes suppléantes seront convoquées pour la prochaine séance. Il lit également la lettre de démission de la secrétaire du Conseil Communal qui déménage durant l'été.

3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil Communal et de la Municipalité

M. le Président officie à l'assermentation de trois personnes : M. Benoît CHEVALLEY, en tant que nouveau Municipal, indiquant ainsi sa démission en tant que membre du Conseil Communal, M. Mathieu BREITENSTEIN et M. Pierrick PORCHET. Ces deux nouveaux membres reçoivent le règlement du Conseil Communal. Après lecture des textes appropriés, ainsi que promesses de ces trois nouveaux membres, l'assemblée applaudit leurs entrées aux Conseils communal. Ces membres sont assermentés.

4. Préavis municipal N° 01/2024 : demande de crédit de CHF 420'000.00 pour la mise en conformité du réservoir de la Moille aux Blanc

Mme Maryline AUTHIER nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Après avoir pris connaissance des travaux prévus par la Commune, incluant une visite sur les lieux, la commission relève les points suivants :

- cette demande de crédit fait suite à la première demande de crédit octroyée en juin 2023 pour la mise en conformité des ouvrages du réseau d'eau et qui a été approuvée par le Conseil.
- s'il avait été moins coûteux de se raccorder sur le réseau d'eau de Lausanne, à long terme, le coût va diminuer puisque les infrastructures seront amorties sur 30 ans et qu'il restera environ 20 ans pour en bénéficier. La grande qualité de nos 11 sources ainsi que la garantie de l'indépendance et un prix garanti ont été les choix déterminants.
- concernant la mise en conformité du réservoir d'eau de la Moille aux Blanc, elle inclut les éléments suivants : - les plans d'eau doivent être recouverts afin de ne plus être accessibles directement – les cheminées d'évacuation d'air ne peuvent plus se situer directement au-dessus du plan d'eau (si elles devaient être endommagées, des débris pourraient tomber directement dans l'eau) – le grillage des fenêtres n'est pas suffisamment solide et induit également un risque d'introduction dans le réservoir – la gestion des bassins ne doit plus être manuelle mais automatisée – l'existence d'un turbidimètre est maintenant obligatoire.
- La radiographie des murs a également mis en évidence la nécessité de refaire toute l'enveloppe extérieure des murs, ainsi que les cuves.
- il a été choisi de mettre en place un système de télégestion qui simplifiera grandement la gestion du réseau d'eau, y compris l'ouverture et la fermeture automatique des fontaines. Ce système garantira également une fiabilité de l'état des réserves d'eau et évitera que l'AIEJ se prononce sur l'achat, ou pas, d'eau en fonction parfois de données erronées.
- la commission a questionné le choix du système « Aquapilet », du même nom que son entreprise et qui est également utilisé par la Commune de Ropraz. Il semble que ce soit une entreprise sérieuse et fiable.
- tout en constatant que ces travaux auront évidemment un impact sur le prix de l'eau, cela ne peut pas encore être calculé actuellement. Le compte des eaux doit être autofinancé et en équilibre et l'augmentation sera aussi faible que possible. L'ECA subventionnera

l'ensemble des travaux et le montant alloué pour le réservoir de la Moille aux Blanc correspond à environ Fr. 30'000.-.

- les travaux prenant environ 10 mois, il est prévu de les débiter au printemps si le préavis est accepté, afin de faire les travaux extérieurs lors de la belle saison. Les travaux intérieurs de réfection des cuves se feront en automne et en alternance afin de ne pas péjorer la quantité d'eau disponible.

La commission propose au Conseil Communal d'adopter le préavis N° 01/2024 tel que présenté.

M. Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Après avoir pris connaissance du rapport d'inspection et du bilan rendu par le bureau SH Ingénieur cités dans la demande de crédit, la commission des finances constate que la commune doit procéder à cet investissement, puisqu'elle a décidé de conserver son autonomie en matière d'approvisionnement en eau. Avec la mise en conformité du réservoir de la Moille aux Blanc, la vision stratégique concernant l'avenir de notre réseau d'eau prend corps.

L'amortissement de cet investissement représente une charge annuelle de Fr. 14'000.-, intérêts non compris. Il est financièrement supportable de continuer à vendre de l'eau, le tarif ayant déjà été adapté. Le crédit demandé est compatible avec l'endettement actuel et le plafond d'endettement de la commune pour cette législature.

La commission propose d'adopter le préavis N° 01/2024 tel que présenté par la municipalité.

M. Christian HOENGER souhaite ajouter qu'il n'a jamais été discuté, même dans le passé, d'abandonner les sources communales à un raccordement sur Lausanne. Il est par contre important que l'argent soit investi après l'étude de rapports produits par un ingénieur. Concernant la ville de Lausanne, il était surtout question de la défense incendie, mais un raccordement est possible (travaux au Riau Graubon, variante non retenue). L'État n'avait pas dans l'idée de prendre les sources de Corcelles-le-Jorat et M. Christian HOENGER félicite la municipalité de soumettre les préavis devant le Conseil Communal. M. Benjamin BORLAT spécifie qu'il a peut-être mal compris à l'époque, ayant entendu qu'il fallait raser le réservoir.

Le préavis n°01/2024 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal N° 02/2024 : demande de crédit de CHF 105'200.00 pour le remplacement d'un tracteur communal

M. Jean-Paul REICHENBACH nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Ce préavis étudie le remplacement du tracteur New Holland TL100 bleu, que la commune possède depuis une vingtaine d'année. Il possède un chargeur frontal et une lame pour l'hiver, ainsi qu'une saleuse. Au vu de son âge et de son état, la commission juge opportun de le remplacer.

Le choix de la municipalité s'est porté sur un véhicule articulé de la marque Schaeffer. N'ayant reçu qu'une offre de la part de la municipalité, la commission a demandé deux offres comparatives de véhicules identiques, validant après coup celle de l'entreprise Moret. Le délai de livraison est estimé entre six et dix mois. Une visite a été effectuée dans cette entreprise à Savigny.

Les avantages : plus maniable et plus adapté pour la neige dans le village – possibilités de travailler en hauteur et de ré-employer les bennes du chargeur frontal – environ Fr. 20'000.- moins cher qu'un tracteur qui remplacerait le New Holland – mieux adapté à un transport de charge qu'un frontal agricole.

Les désavantages : mal adapté aux déplacements routiers – pas adapté pour tirer une remorque (ex. : compost) – moins bien adapté au service communal dans les hameaux de notre village – impossibilité d'effectuer de simples travaux hivernaux (ex. : salage) des routes communales par le personnel communal.

Connaissant les désirs de la municipalité d'externaliser certains travaux (déneigement, cimetière, travaux de paysagistes, etc.), le choix de ce véhicule peut sembler approprié.

La commission pense que ce Schaeffer peut exécuter les travaux communaux comme prévus par la modification des tâches du personnel communal et propose aux membres d'accepter le préavis N° 02/2024 tel que présenté.

M. Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Il rappelle que la mission de la commission ne concerne que la faisabilité financière. Les membres de cette commission constatent que les finances de la commune permettent un tel investissement.

Toutefois, vu l'importance de la somme en jeu, la commission estime judicieux de définir plus clairement les travaux à effectuer avec ce véhicule, avec quel personnel et dans quels endroits (village, hameaux, déchetterie...). L'adéquation de cet achat avec la stratégie d'externalisation des travaux développée par la Municipalité demande à être précisée, l'utilité d'un tel véhicule en fonction des tâches à réaliser est à démontrer. Ils spécifient que ce type d'engin est relativement dangereux et n'est pas idéal pour des usages routiers.

La commission est d'avis que prendre une décision en la matière est prématurée et propose de reporter cette décision à la prochaine séance du Conseil.

M. Jean-Paul REICHENBACH indique son étonnement de la conclusion du rapport de la Commission des finances. De leur côté, après avoir été voir le véhicule dans la commune de Savigny, il pense que si les finances sont bonnes, cet engin professionnel est adéquat dans le village. Il rajoute que le Schaeffer peut gérer le salage dans le village et que ce nouveau Schaeffer est un très bon véhicule.

M. Gilbert RAMUZ ne remet pas en question le travail de la commission ad-hoc. Il demande des éclaircissements sur le financement de la Commune.

M. Daniel RUCH prend la parole et précise que la stratégie de la Commune est l'autonomie en matière de déneigement hivernal. Après avoir fait des demandes auprès d'entreprises à l'extérieur, il n'y a eu que des réponses négatives. Il se propose de racheter le tracteur (24 ans et 6'500 h, évalué à Fr. 45'000.-/50'000.- avec les lames à neige) et d'assumer les éventuels frais de réparation. Il rappelle également que si l'employé communal appelle à 3h30 et qu'il ne peut pas le faire, il n'y a personne à part le syndic pour débayer actuellement avec un véhicule pour évacuer la neige et que personne ne le fait pour les locataires (rural du Château, auberge...). Il indique également que les lames à neige sont très usées et qu'il faudrait engager un employé communal supplémentaire. Il demande au Conseil de se décider ce soir pour être sûr de l'avoir pour le prochain hiver. Ce véhicule serait également utile pour tasser dans les bennes à la déchetterie.

M. Jean CHENEVARD demande si la saleuse et la lame à neige mentionnées dans le préavis sont bien à installer sur le nouveau Schaeffer. M. Daniel RUCH lui répond affirmativement.

Mme Maryline AUTHIER indique qu'il n'y a actuellement pas d'entreprise qui accepte de déneiger et que ce serait Daniel RUCH SA qui le ferait à l'avenir. M. Daniel RUCH lui confirme ceci et précise qu'il est important de garder un employé communal interne au village.

M. Jean-Philippe RAMUZ demande si la remorque peut être attelée à ce nouveau véhicule et ce qu'il en est avec le remplissage des plaquettes pour le chauffage. M. Daniel RUCH confirme l'attelage possible et précise qu'actuellement, cela se fait avec une camionnette et les plaquettes sont facturées à la qualité et pas au m³ et que cela simplifie le compteur de chaleur (payé au kW et non pas au m³).

M. David REYMONDIN demande une précision concernant l'externalisation du déneigement. Se ferait-il avec leur propre équipement, vu qu'il est précisé l'achat d'une lame et d'une saleuse. M. Daniel RUCH répond que la lame prévue sera moins grosse que celle de maintenant et sera donc mieux adaptée au village.

Mme Katrin SCHWAGER précise que la visite du véhicule a été prépondérante pour la décision de la commission et en comparant Savigny à Corcelles-le-Jorat, il faut acheter le bon véhicule en tenant compte du nombre élevé de hameaux.

M. Daniel DUBOIS spécifie que jusqu'à maintenant, il n'y a jamais eu de casse avec le tracteur bleu et qu'il faut toutefois être attentif au fait qu'il y a de plus en plus de circulation en direction de la route de Berne, ce qui ne facilite pas la tâche de déneigement.

M. Benjamin BORLAT ajoute qu'il y a du positif et du négatif dans les décisions des deux commissions mandatées pour l'étude de ce préavis et qu'il est très difficile de trouver une entreprise qui ferait le travail, avec du personnel debout à 3h du matin.

M. David REYMONDIN demande quel est le degré d'urgence pour cet investissement, certains points étant encore à éclaircir. M. Daniel RUCH répond qu'il faut 6 à 10 mois pour obtenir le véhicule et qu'actuellement, que la municipalité pourrait proposer un autre véhicule et confirme que l'engagement d'un nouvel employé à 100 % (env. Fr. 95'000.- par année) n'est pas envisagé. Une entreprise privée s'occupe du cimetière pour Fr. 6'378.- par année et que Savigny a également des entreprises privées qui gèrent certains travaux.

M. Christian HOENGER demande si l'achat du tracteur sera utile pour le village, la déchetterie et les hameaux. Il aurait été utile de mentionner la possibilité du rachat de l'ancien véhicule et de l'engagement de l'entreprise dans le préavis. M. Daniel RUCH termine la discussion en indiquant que tout a été expliqué aux deux commissions et qu'il rachèterait l'ancien tracteur au nom de son entreprise pour pouvoir déneiger les hameaux.

Le préavis n°02/2024 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité, 1 avis contraire et 5 abstentions.

6. Mise à jour des commissions du Conseil et communications du bureau

Suite aux changements au sein du Conseil communal, les commissions suivantes sont modifiées comme suit :

- Finances : membre suppléant (M. Benoît CHEVALLEY) remplacé par M. Jean-Paul REICHENBACH
- Recours IC et informatique : (M. Jean-Jacques RUCH) remplacé par M. Daniel DUBOIS
- SIEMV : (M. Jean-Jacques RUCH) M. Christian HOENGER devient membre, sachant que cette association sera dissoute d'ici 2026 (nouvelle STEP à Lucens) mais qu'une présence est nécessaire d'ici là. Nouveau membre, M. Jean-Philippe RAMUZ.

M. le Président rappelle la prochaine séance qui a normalement lieu le 3ème lundi du mois de juin pour les comptes.

Il précise que les rapports des commissions doivent lui parvenir 2 jours avant la séance, dûment signés. Il remercie également ces commissions pour leur engagement en rappelant la chance d'avoir des personnes qui s'engagent pour le Conseil.

7. Communications de la Municipalité

M. Christophe BALISSAT explique que tout se passe bien au cimetière avec l'entreprise externe et que l'herbe va être coupée avant qu'elle ne monte trop. À la déchetterie, M. VUILLE (Sam) ayant des soucis de santé, il est remplacé par M. Christophe BALISSAT et Florian RUCH durant quelque temps. Les trois échelles mobiles vont être livrées dans les 10-20 jours. Concernant le Collège de Carrouge, les sommes sont toujours retenues pour les travaux «à terminer» et il indique qu'il y a déjà un projet pour remettre à jour le collège du Raffort qui est assez énergivore. Il en profite pour remercier Mme Aline BASILIDES RAMUZ de son engagement à la municipalité.

M. Benjamin BORLAT remercie le Conseil communal d'avoir accepté le préavis pour le réservoir de la Moille aux Blanc, avec cette séance extraordinaire. Les travaux pourront débuter ce mercredi 20 mars et seront faits en plusieurs étapes. Des modifications seront possibles, afin de pérenniser ce projet. Concernant le site web, la migration se passe en ce moment et il sera en ligne dès le 27 mars 2024. Il remercie M. Christophe BALISSAT pour son aide et confirme qu'avec ce passage sur localcities, il sera possible d'obtenir des notifications sur l'application pour smartphone dès qu'un nouvel article est posé sur le site. Pour le prix de l'eau, il mentionne l'augmentation de -.40 à -.60 centimes le m³ à l'AIEJ et que M. Florian RUCH (excusé) n'a rien de spécial à signaler.

M. Daniel RUCH remercie les employés communaux pour le déneigement effectué cet hiver. Il remercie également Mme Aline BASILIDES RAMUZ, il a eu beaucoup de plaisir de travailler avec elle et de son bel engagement pour la Commune et remercie M. RAMUZ de lui transmettre ce message.

Concernant le bois, il annonce que les scieries ne payant pas un bon prix, (le débardage devient difficile à cause des pluies et du non-gel du sol) et les coupes sont stoppées malgré les autorisations de pouvoir le faire.

Il annonce également que le Préfet quittant sa fonction, c'est la Préfète de l'Ouest lausannois, Mme Anne Marion FREISS qui le remplacera. Il ajoute que le Préfet sortant a félicité la Commune de Corcelles-le-Jorat, étant l'une de celles qui va le mieux.

Il remercie le Conseil pour sa confiance et de la richesse des discussions, ainsi que M. Daniel DUBOIS pour son excellent travail.

8. Communications des délégués aux associations intercommunales

M. David REYMONDIN indique qu'il n'y a rien de spécial à annoncer (SIEMV), la séance n'ayant pas encore eu lieu.

9. Divers et propositions individuelles

Le Président revient sur le courrier de la secrétaire, indiquant sa démission pour cause de déménagement et changement de canton. L'annonce pour son remplacement a été mise sur le site et c'est Mme Laurence DESTRAZ qui reprendra ce poste.

M. Jean-Paul REICHENBACH demande si les travaux sont vraiment terminés, vu qu'il y a toujours du matériel entreposé sur son terrain. M. Daniel RUCH lui confirme que c'est le cas et ajoute qu'il n'a toujours pas reçu les factures de l'entreprise Weibel. Il va leur demander d'évacuer leur matériel.

Mme Maryline AUTHIER parle de Noël. Comme il n'y a plus de culte de l'enfance à Corcelles-le-Jorat, il n'y a plus de fête spécifique. Elle demande si on ne pourrait pas organiser, à l'image de ce qui se passe à Carrouge, un Noël de village, en partage et en discutant avec la paroisse. M. Daniel RUCH dit que c'est une très bonne idée et que la Commune pourrait même offrir un petit cornet pour participer à l'événement.

M. Henri JUNG informe les membres présents que le Jorat est l'hôte d'honneur du Comptoir de Payerne du 1^{er} au 10 novembre 2024. La coordination se met gentiment en place pour les entreprises et l'idée d'organiser un bus pour la sortie du Conseil à cette occasion est émise.

M. Jean-Philippe RAMUZ demande ce qu'il en est au niveau du prix du bois en ce moment. M. Daniel RUCH lui répond que quelques personnes ont déposé des demandes à Berne dans ce sens, mais à première vue, ce n'est pas leur problème. Non seulement il n'y a plus que trois scieries en Suisse, mais il y a beaucoup de bostryche à éradiquer et les feux ne peuvent plus être appliqués. Il y a 11,5 Mio de m³ de pousse de bois par année et 4,5-4,8 m³ de coupé. Mais actuellement, les conditions ne sont pas réunies pour pouvoir se battre contre les tarifs extérieurs (France, par exemple). Il y a des normes de plus en plus spécifiques et les entreprises ferment, perdant ainsi le savoir-faire.

Comme personne ne demande la parole, la séance est levée à 21h30 par le contre-appel et une verrée suit à l'Auberge Communale.

Au nom du bureau du Conseil



Le Président



La secrétaire

